






Cotisations de promotion de la santé 2024 des assureurs maladie


Avec l'assurance complémentaire correspondante

Quels sont les domaines de cours rémunérés? Voir le listing de chaque méthode sur le site Qualitop

Quels sont les documents que le participant doit présenter à l'assureur? Formulaire de confirmation Qualitop et facture/reçu pour le service fourni par le prestataire certifié

	Quelle assurance supplémentaire est nécessaire ?	Combien de CHF /an?
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversa ▪ Mivita 	<p>Diversa: 50%, max. CHF 200.– par zone et par année civile. *</p> <p>*la promotion de la santé en général max. CHF 500.– pro année civile.</p> <p>Mivita (Reala): 50%, max. CHF 200.– par zone et par année civile *</p> <p>*la promotion de la santé en général max. CHF 500.– pro année civile.</p> <p>Mivita (Extensa): 50%, max. CHF 300.– par zone et par année civile*</p> <p>*Total de la promotion de la santé max. CHF 1000.– pro année civile.</p> <p>Exeption: Prestations spécifiques selon les conditions d'assurance pour la préparation à la naissance, la grossesse, la période postnatale et la gymnastique du plancher pelvien.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Santé ACTIF ▪ Santé COMPLET 	<p>Santé ACTIF: 75% jusqu'à CHF 200.– par année civile (Total maximal CHF 400.– par année civile pour la promotion de la santé et du sport) Santé.</p> <p>COMPLET: 75% jusqu'à CHF 300.– par année civile (total maximum CHF 500.– par année civile pour la promotion de la santé et du sport).</p> <p>AXA accorde également des contributions pour des adhésions actives à des clubs sportifs, des abonnements annuels de natation et pour des cours de préparation à la naissance et des entraînements de régression.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ NATURA ▪ NATURA plus 	<p>NATURA: 50% jusqu'à CHF 200.– par zone et par année civile.</p> <p>NATURA PLUS: 50% jusqu'à CHF 200.– par zone et par année civile</p> <p>Promotion de la santé total max. CHF 500.– par année civile.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> Compte de la santé (composante de l'assurance complémentaire) 	<p>Compte de la santé jusqu'à CHF 700.– par année civile, (forme physique, exercice, divers par max. CHF 500.–).</p> <p>Promotion de la santé jusqu'au maximum. CHF 800.– par année civile.</p> <p>Bonus du compte santé, 50%, max. CHF 100 par année civile.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> EGK-SUN 	<p>Maximal CHF 360.– par année civile, pas plus que le montant total payé.</p>
	<p>Promotion de la santé</p> <ul style="list-style-type: none"> GO / Global Solution GX / Global Flex « Option Careflex » Gi / Global Classis « Option Plus » SB GA / Krankenpflege-Zusatzversicherung mit Bonus EG / Global School <p>Cours de préparation à la naissance SC/GL/GC/GM/GP/GK/GW/SB GM</p>	<p>Promotion de la santé Max. CHF 200.00/ Année.</p> <p>Cours de préparation à la naissance Max. CHF 150.00/ Grossesse.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Supplément GENERAL FAMILY FAMILY FLEX PREMIUM 	<p>GENERALITES: 50%, max. CHF 150.– par année civile FAMILY/</p> <p>FAMILY FLEX: 50%, jusqu'au max. CHF 200.– par zone et par année civile Total de la promotion de la santé jusqu'à CHF 500.– par année civile.</p> <p>PREMIUM: 50%, jusqu'au max. CHF 300.– par zone et par année civile Total de la promotion de la santé jusqu'à CHF 600.– par année civile.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> SANA COMPLETA COMPLETA EXTRA 	<p>SANA COMPLETA: 75% jusqu'au max. CHF 200.– par zone et par année civile.</p> <p>COMPLETA EXTRA: En complément des prestations de COMPLETA, nous prenons en charge l'intégralité du montant de facturation au titre de COMPLETA EXTRA, à raison de CHF 800.– maximum par année civile pour tous les domaines.</p> <p>75% jusqu'au max. CHF 500.– pour les cours de grossesse.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SANA ▪ COMPLETA ▪ COMPLETA EXTRA 	<p>SANA COMPLETA: 75% jusqu'au max. CHF 200.– par zone et par année civile.</p> <p>COMPLETA EXTRA: En complément des prestations de COMPLETA, nous prenons en charge l'intégralité du montant de facturation au titre de COMPLETA EXTRA, à raison de CHF 800.– maximum par année civile pour tous les domaines.</p> <p>75% jusqu'au max. CHF 500.– pour les cours de grossesse.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ sanvita/activa plus 	<p>sanvita/activa plus Variante de couverture 1: pas de prestations. Variante de couverture 2: 75 % des frais, au maximum CHF 250.– par année civile.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le confort des soins de santé en combinaison avec l'assurance des frais d'hospitalisation 	<p>CHF 200.–, jusqu'au max. CHF 400.-/Année de la forme physique et de l'endurance. Pour les abonnements à partir de 3 mois.</p>
	<p>Les contributions à votre promotion de la santé sont versées par diverses assurances complémentaires avec compte-santé, médecine alternative et allocations de maternité.</p>	<p>ÖKK verse des cotisations entre 50 et CHF 300.– pour tous les cours, en fonction de l'assurance complémentaire.</p> <p>Au total jusqu'à un maximum de CHF 600.– par année civile, en fonction de l'assurance complémentaire.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ rhenuPLUS Gold ▪ rhenuPLUS Platin ▪ rhenuPLUS «Lifecycle» 	<p>rhenuPLUS Gold: 75% max. CHF 200.–/Année. rhenuPLUS Platin: 75% max. CHF 400.–/Année. rhenuPLUS Option «Lifecycle»: 50% max. CHF 100.– / Année civile.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ VITAL SMART ▪ VITAL PREMIUM ▪ CLASSIC/FAMILY/JUMP ▪ NATURA KOMFORT 	<p>VITAL SMART (selon option) : 50%, maximum 200 CHF ou 300 CHF pour les centres de fitness et les cours, total maximum 400 CHF ou 600 CHF par année civile pour la promotion de la santé</p> <p>VITAL PREMIUM: 80%, maximum 400 CHF pour les centres de fitness et les cours, total maximum 800 CHF par année civile pour la promotion de la santé</p> <p>CLASSIC/ FAMILY/JUMP: Max CHF 200.– par année civile pour les centres de fitness (abonnements semestriels ou annuels) et cours selon liste.</p>

		<p>NATURA KOMFORT: 50%, max CHF 200.– par mesure pour les centres de fitness (abonnements semestriels ou annuels) et cours de sport selon la liste; un total de max. CHF 500.– par année civile.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Assurance complémentaire Sana ou Sana Plus + assurance hospitalière complémentaire: sodalis générale ou semi-privée ou privée ou flex 	<p>Absorption des coûts tiré de 50%, max. CHF 200.– par année civile.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> SLKK-QualiCare.basis SLKK-QualiCare.comfort 	<p>75%, jusqu'au max. CHF 300.– par année civile des abonnements de fitness.</p> <p>SLKK-QualiCare.basis: 75%, max. CHF 200.– par année civile et par cours, max. CHF 500.– par année civile .</p> <p>SLKK-QualiCare.comfort: 75%, max. CHF 200.– par année civile et par cours, max. CHF 800.– par année civile.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Combi+ général Combi+ semi-privé Combi+ privé Partenaire général 	<p>Combi+ général: CHF 100.– par an sur l'abonnement au fitness .</p> <p>Combi+ semi-privé: CHF 200.– par an sur l'abonnement au fitness.</p> <p>Combi+ privé: CHF 300.– par an sur l'abonnement au fitness .</p> <p>Complément: max. CHF 200.– par année civile aux abonnements de fitness, aux cours approuvés.</p>
	<p>Les assurés avec l'une des assurances complémentaires ambulatoires suivantes reçoivent chaque année une subvention pour l'abonnement fitness, la cotisation club ou les cours de promotion de la santé via la cotisation sportive:</p> <ul style="list-style-type: none"> ajout général plus privé plus plus natura premium premium natura salto plus kolping prévention light kolping 	<p>addition générale plus plus nature salto: contribution sportive jusqu'à CHF 200.– par année civile.</p> <p>ajout privé prime premium natura: contribution sportive jusqu'à CHF 200.– par année civile.</p> <p>plus kolping prévention kolping léger: 50% jusqu'à un maximum de CHF 250.- par année civile.</p>



- COMPLETEA FORTE
- COMPLETEA PRAEVENTA
- OPTIMA

COMPLETEA FORTE:

90% des frais jusqu'à un maximum de CHF 500 par année civile (max. CHF 300 par type de prestation)

COMPLETEA PRAEVENTA:

50% des frais non couverts par COMPLETEA FORTE, jusqu'à max CHF 500.– par année civile (max. CHF 300.– par type de disposition).

OPTIMA: 90% des frais non couverts par COMPLETEA FORTE et COMPLETEA PRAEVENTA, jusqu'à un maximum de CHF 300.– par année civile.

Total jusqu'à max. CHF 1300.– par année civile.



- Assuré avec une assurance complémentaire Ambulant ou Basic, bénéficiez d'un bilan de santé d'une valeur totale de CHF 350.– par année civile.

Fitness Wellness-Scheck

Maximal CHF 200.– pour un abonnement annuel

Maximum CHF 100.– pour un abonnement de six mois

Le chèque peut être échangé contre des abonnements à des centres de remise en forme où l'on peut suivre des cours de musculation et/ou de fitness sans restriction et à sa propre discrétion. Ou pour des abonnements à des saunas, des bains thermaux, des bains de vapeur et des bains de saumure ouverts au public.

Wellness Wellness-Scheck

Maximum CHF 100.– pour les cours de plus de 10 leçons

Maximum CHF 50.– pour les cours jusqu'à 10 leçons ou les séminaires de 2 jours.

Le chèque peut être échangé contre des cours de relaxation active tels que l'entraînement autogène, le Qigong, la gymnastique de grossesse et postnatale, le Tai-Chi ou le yoga.

Fit & Fun Wellness-Scheck

Maximum CHF 50.– pour les cours d'au moins huit leçons

Le chèque peut être échangé contre des cours de fitness actif tels que l'aérobic, l'aquagym, le "belly-legs-po", la musculation, le cardio fitness, la gymnastique, le jazzercise, le nordic walking, le Pilates et la gymnastique.